

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 30 septembre 2014
Législature 2011-2015

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Patrick ASCHERI	Maire	
M. Serge SERAFIN	Adjoint	
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Mme Corinne ALHANKO-BAUER	Présidente	
M. Pierre-Yves DECHEVRENS	Vice-Président	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

		Mme Florence PULIDO	
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI		Mme Isabelle de PLANTA	
M. Antoine BARDE		M. Christophe DEVENOGE	
Mme Caroline BENBASSAT		M. Christian HALLER	<i>Excusé</i>
M. Louis BOLDRINI	<i>Excusé</i>	M. Gilbert HUMBERT	
Mme Chantal BORDIER	<i>Excusée</i>	M. Philippe GAILLARD	
M. Pierre BUHOLZER	<i>Excusé</i>	Mme Roberta RANNI	
M. Christophe CHAPOTAT		M. Pascal WASSMER	

Public : /

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 25 juin 2014.**
- 2. Communications du bureau.**
- 3. Rapports des commissions et délibérations.**

a) Rapport de la Conférence « CoHerAn ». Séance du mercredi 7 mai 2014 (M. Christian HALLER, rapporteur).

b) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séances des mardis 10 juin 2014 et 16 septembre 2014 (M. Gilbert HUMBERT, Président).

- + **Délibération N° 61** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 23'100 F pour l'engagement d'une analyse des conditions de réunification des services de voirie des communes de Corsier, d'Hermance et d'Anières. Rubrique 62-318 Trafic-routes communales « Prestations de tiers ».

c) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 23 septembre 2014 (M. Louis BOLDRINI, Président).

- + **Délibération N° 62** – Proposition du Maire relative au projet de modification des limites de zones sur le territoire de la commune d'Anières – N° 29907-502 – Chemin de Bézaley.

- 4. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 5. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 6. Propositions individuelles et questions.**

Mme Corinne ALHANKO-BAUER, Présidente du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h.00. Elle salue l'Assemblée en la priant de bien vouloir excuser les personnes mentionnées en page 1.

Mme la Présidente propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mercredi 25 juin 2014

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du mercredi 25 juin 2014 est approuvé par le Conseil municipal.

Point 2

Communications du bureau.

Démission de Mme Chantal BORDIER – En raison de ses nouvelles fonctions au sein de l'administration communale/Secrétariat général dès le 1^{er} octobre 2014

Mme la Présidente donne lecture d'un courrier de Mme Chantal BORDIER – Excusée ce jour, soit :

*Mme la Présidente du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints,
Chers amis,*

Comme vous le savez, mes nouvelles fonctions au sein de la Commune sont incompatibles avec mon mandat de Conseillère municipale, raison pour laquelle je vous prie de prendre note de ma démission avec effet au 30 septembre prochain.

Ces trois années passées en votre compagnie ont été riches en débats, échanges et découvertes, toujours dans

un esprit constructif, empreint de respect mutuel avec le souci du bien de notre Commune et de ses habitants. Elles m'ont également permis de rencontrer de belles personnes – vous – et de tisser des liens d'amitié. Soyez-en remerciés.

Je serai hélas absente lors de la séance du 30 septembre prochain, mais je suis convaincue que nous aurons l'occasion de nous recroiser dans le cadre de mes nouvelles activités.

Avec mes meilleurs messages et toute mon amitié.

Chantal BORDIER ».

Applaudissements de l'Assemblée.

Opérations électorales 2015. Désignation des Présidents-es et vice-Présidents-es

Suite à la demande du service des votations et élections, Mme la Présidente passe à la désignation des Présidents-es et vice-Présidents-es pour les opérations électorales 2015 pour le 1^{er} semestre 2015.

M. le Maire précise que la désignation pour le 2^{ème} semestre 2015 sera faite au tout début de la prochaine et nouvelle législature 2015-2020, soit en juin 2015. Il ajoute que pour les opérations des 19 avril 2015 et 10 mai 2015, c'est l'administration communale qui sera en charge de la tenue du local de vote, comme cela se fait habituellement lors des élections communales.

Se proposent :

Date	Objet	Fonction	Nom	Prénom
8 mars 2015	Votation populaire	Présidente	BARBEZAT-FORNI	Denyse
		Vice-Président	DECHEVRENS	Pierre-Yves
19 avril 2015	Election des Conseillers municipaux et 1^{er} tour des Exécutifs communaux		Administration communale	
10 mai 2015	2^{ème} tour des Exécutifs communaux		Administration communale	
14 juin 2015	Votation populaire	Président	BARDE	Antoine
		Vice-Présidente	PULIDO	Florence
18 octobre 2015	Election du Conseil national et du Conseil des Etats	Président-e	Désignation en juin 2015	
		Vice-Président-e	Désignation en juin 2015	
8 novembre 2015	2^{ème} tour élection du Conseil des Etats	Président-e	Désignation en juin 2015	
		Vice-Président-e	Désignation en juin 2015	
29 novembre 2015	Votation populaire	Président-e	Désignation en juin 2015	
		Vice-Président-e	Désignation en juin 2015	

Mme la Présidente remercie d'ores et déjà les membres du Conseil municipal de leur disponibilité.

Point 3

Rapport des commissions et délibérations.

a. Rapport de la Conférence « CoHerAn ». Séance du mercredi 7 mai 2014 (M. Christian HALLER, rapporteur).

M. Christian HALLER étant excusé ce soir, ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal, soit le mardi 28 octobre 2014.

b. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séances des mardis 10 juin 2014 et 16 septembre 2014 (M. Gilbert HUMBERT – Président).

Mme la Présidente passe la parole à M. Gilbert HUMBERT, Président de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

Rapport de la séance du mardi 10 juin 2014

Trottoir rte de l'Hospice

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement du trottoir à la route de l'Hospice, la commission a traité une demande de M. Pierre-Bernard CHOLLET qui souhaite profiter de la fouille devant son bâtiment pour alimenter en eaux son hangar dans le cadre de l'élevage de moutons. Cela nécessite la pose de 55 à 60 mètres de tuyau.

Les membres de la commission ont émis un préavis favorable sur cette requête.

Talus du Nant-d'Aisy

La société EDMS a présenté un nouveau devis avec une offre actualisée à la hausse (6 juin 2014). Le 1^{er} chiffre annoncé n'était qu'une estimation. Après l'actualisation de l'offre, le total des travaux HT s'élève à 110'000 F et le total général à HT 147'000 F (+/- 10 %). Il sera demandé 3 devis pour la réalisation des travaux.

Procédure AIMP pour la levée des déchets dans le cadre de CoHerAn

Une procédure AIMP (Accord Intercantonal sur les Marchés Publics), dans le cadre de CoHerAn, a été lancée pour la collecte des déchets, tenant compte que le contrat en vigueur avec la société TRANSVOIRIE arrive à échéance. Le coût de cette procédure s'élève à TTC 8'000 F (1/3 du montant total), sera pris sur le compte de fonctionnement.

Eclairage performant

La société TERRAGIR a proposé de réaliser un audit des bâtiments de la Commune sur les performances des éclairages. Cette prestation est réalisée en partenariat avec les SIG/Optiwatt Eclairage performant – éco21.

Cet audit permet de découvrir le potentiel d'amélioration grâce à une comparaison entre la situation actuelle et une situation optimisée. L'installation des sources lumineuses est également offerte, ce qui signifie que la Commune ne paie que le matériel, proposé à des tarifs très intéressants. Les avantages sont :

Audit gratuit et installation gratuite des nouvelles sources lumineuses.

Prime financière des SIG de 21 cts le kWh économisé allant jusqu'à 50 % de l'investissement.

La Commune a répondu favorablement à cette proposition. Le coût de TTC 7'680 F sera porté dans le budget 2015.

Visispeed

Un montant de TTC 6'000 F sera porté dans le budget 2015 pour l'acquisition d'un nouvel appareil mobile, avec un logiciel compatible.

Acquisition d'un défibrillateur

A l'unanimité, les membres de la commission ont préavisé favorablement l'acquisition d'un défibrillateur et un montant de TTC 6'000 F sera porté dans le budget 2015.

Pour répondre à Mme Isabelle de PLANTA, le défibrillateur sera installé dans le groupe scolaire.

Pose d'un radeau sur le lac. Plage des Courbes

A l'unanimité, les membres de la commission ont préavisé favorablement la pose d'un radeau sur le lac au large de la plage des Courbes, avec la pose de barres flottantes et si nécessaire, des bouées de relais.

Eclairage de fête et décoration des sapins

Ce point a été reporté à la prochaine séance.

Rapport de la séance du mardi 16 septembre 2014

Talus du Nant-d'Aisy

M. Mathieu DARDEL, responsable du service technique a présenté un historique du dossier. Lors d'une précédente séance un montant de HT 111'000 F avait été articulé par la société EDMS, mais il ne s'agissait que d'une estimation correspondant aux frais de génie civil. L'ensemble de l'ouvrage, étude comprise, s'élève à TTC 147'000 F (1/- 10 %).

La société EDMS doit fournir encore 3 devis, selon le choix de la commission, soit la pose de gabions sur cette zone.

A la majorité, la commission a préavisé favorablement la poursuite du mandat avec EDMS pour la réalisation de cet ouvrage.

Eclairage de fête et décoration des sapins

La commission a convenu de créer une sous-commission pour l'étude de l'éclairage de fête et décoration des sapins pour 2015.

Chemin des Avallons – Lot 7 – Secteur 4 (Ch. des Avallons – rte d'Hermance)

La commission a relancé le débat sur les travaux à envisager sur ce secteur. A l'issue des débats, les membres de la commission ont préavisé favorablement, à l'unanimité, l'abandon définitif de ces travaux du lot 7, secteur 4.

Une délibération sera proposée en mai 2015, tenant compte que des frais d'études (environ 45'000 F) ont été engagés (honoraires, frais de notaire, émoluments du DIME, etc.).

M. Pierre CHOLLET tient toutefois à préciser qu'il avait été convenu de ne pas abandonner définitivement le projet, mais de le reporter, laissant ainsi l'opportunité ultérieurement de revenir sur ce projet. Une modification du procès-verbal sera demandée lors de la prochaine séance. Les riverains seront informés de cette décision.

Crédit budgétaire supplémentaire – Mandat BDO. Analyse des conditions de réunification des services de voirie des communes de CoHerAn.

Les frais d'engagement de cette étude pour la commune d'Anières s'élèvent à TTC 23'098 F. Les communes de Corsier et d'Hermance ont d'ores et déjà voté le crédit relatif à cette étude.

A la majorité, les membres de la commission ont préavisé favorablement l'ouverture de ce crédit budgétaire supplémentaire qui fera l'objet de la délibération N° 61 présentée ce jour au Conseil municipal.

Stationnements au centre du village d'Anières

Un courrier a été adressé à la mairie par M. Jean-François MARTI, co-signé par une quinzaine d'habitants du village. Il est fait part de la difficulté pour les riverains du centre du village de se parquer sur des places dont le temps de stationnement ne soit pas réglementé (hors zone bleue). Les auteurs préconisent la mise en place d'un système de macarons.

Tenant compte de la proximité des commerces, du jardin d'enfants et de l'école, les commissaires ont relevé l'importance de conserver ces places de parking en zone bleue. Le système des macarons fait craindre d'avoir des voitures dites « ventouses ».

Il sera répondu par courrier aux auteurs de la demande, en leur rappelant l'objectif des places en zone bleue et en leur mentionnant les emplacements de stationnements illimités, proches du centre du village.

Trottoir route de l'Hospice. Réception des travaux

De nombreux remerciements sont parvenus à la mairie pour la réalisation de ce trottoir le long de la route de l'Hospice, jusqu'à la route cantonale de Thonon.

Don d'une ancienne meule

La famille de feu M. François BARBEY souhaite faire don de l'ancienne meule trouvée autrefois dans la rivière l'Hermance et placée actuellement devant le 128, rte de Chevrens.

La commission a préavisé favorablement le don de cette meule, dont l'emplacement reste encore à déterminer.

Gestion des déchets

Le taux de recyclage des déchets de la Commune en 2013, se monte à 63,2 %, ce qui place la commune d'Anières en 2^{ème} position du canton (après la commune de Vandoeuvres).

Procédure AIMP pour la levée des déchets dans le cadre de CoHerAn

Suite à cette procédure, l'adjudication est revenue à l'entreprise PRADERVAND, ceci dès le 1^{er} octobre 2014.

Station TAMOIL

La station TAMOIL a obtenu l'autorisation d'installer un grillage pour se prémunir contre les cambriolages.

Cases postales situées à côté de la station TAMOIL

Des cases postales ont été installées à côté de la station TAMOIL.

Mme la Présidente remercie M. Gilbert HUMBERT pour son rapport.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 61 et propose de passer au vote.

Délibération No 61

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 23'100 F pour l'engagement d'une analyse des conditions de réunification des services de voirie des communes de Corsier, d'Hermance et d'Anières. Rubrique 62-318 Trafic-routes communales « Prestations de tiers ».

Vu le crédit budgétaire de TTC 44'400 F, rubrique 62-318 Trafic-routes communales « Prestations de tiers » Subventions diverses », voté dans le cadre de la délibération N° 35 du budget de fonctionnement 2014 par le Conseil municipal le 12 novembre 2014, approuvé par Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement le 4 décembre 2013 ;

Vu la volonté des communes de Corsier, d'Hermance et d'Anières (CoHerAn) d'engager une étude pour la réunification des services de voirie ;

Vu la création de la commission intercommunale CoHerAn pour l'étude d'un centre de voirie intercommunal ;

Vu les travaux de la commission intercommunale pour l'étude d'un centre de voirie intercommunal ;

Vu l'offre présentée par la société BDO SA à Epalinges du 24 février 2014, d'un montant de 54'000 F (hors TVA et débours) ;

Vu la clé de répartition financière convenue lors de la séance de la commission intercommunale pour l'étude d'un centre de voirie intercommunal du 20 mars 2014 ;

Vu le préavis favorable de la commission du Conseil municipal de la commune d'Anières, « Assainissement, routes, sécurité, développement durable », rendu lors de sa séance du 16 septembre 2014 ;

vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération,

vu l'art. 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par**

11 oui – 0 non – 1 abstention (M. Pierre-Yves DECHEVRENS)

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 23'100 F pour la participation d'Anières à l'analyse des conditions de réunification des services de voirie des communes de CoHerAn.

2. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2014 en dépense supplémentaire - Rubrique 62-318 Trafic-routes communales « Prestations de tiers ».
3. Ce crédit budgétaire supplémentaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

c. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 23 septembre 2014 (M. Louis BOLDRINI – Président).

M. Louis BOLDRINI étant excusé ce soir, ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal, soit le mardi 28 octobre 2014.

Toutefois, M. Christophe DEVENOGE communique quelques points traités lors de la séance de la commission « Urbanisme et constructions » du 23 septembre dernier, soit :

Le Grand Conseil a voté un plan directeur cantonal en septembre 2013 et la Confédération a émis au printemps 2014 un moratoire pour le canton de Genève en précisant que les projets de déclassement de la zone agricole (et par conséquent d'une grande partie de la surface d'assolement - SDA) ne sont pas acceptables conformément à la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire). La Confédération a, en effet, un droit de regard sur les demandes de déclassement pour des terrains de plus de 30'000 m² (le projet au chemin des Ambys représente 42'000 m² au total, dont 27'000 m² pour le football).

Des solutions sont recherchées dans le cadre du centre sportif au chemin des Ambys, par un système de compensation, soit rendre les deux terrains de football d'Hermance et d'Anières (Astural) à l'agriculture. Ces solutions sont bien accueillies, ainsi que le fait que le projet soit intercommunal (CoHerAn).

En revanche, pour le projet de la zone artisanale, il ne sera vraisemblablement pas possible de procéder à ce système de compensation.

Il a donc été convenu de reporter ce projet de réaliser une zone artisanale le long de la route de Thonon et de se concentrer sur le projet intercommunal de la zone sportive.

M. Antoine BARDE demande si un délai est connu pour trouver une compensation de zone à rendre à l'agriculture, ce qui permettrait ainsi de créer cette zone artisanale qui répondrait à certaines attentes d'entreprises.

M. Serge SERAFIN rappelle que le projet de la zone sportive prévoit le déclassement de 42'000 m², actuellement en zone agricole SDA (Surface d'Assolement). La compensation évoquée concernant le terrain de football d'Hermance (terrain des Tattes), ainsi que le terrain à l'Astural représente au total 17'000 m² environ.

Après des discussions, M. le Conseiller d'Etat, Antonio HODGERS, conseille vivement aux communes de CoHerAn de ne conserver que les terrains de football dans le projet du centre sportif, voire de le redimensionner et de reporter l'intégration du rugby dans ce projet.

En ce qui concerne la zone artisanale, c'est 25'000 m² environ de zone agricole qui est à déclasser et concernée par le système de compensation. A ce jour, il n'a pas été trouvé de parcelle à rendre à l'agriculture pour compenser le projet de modification des limites de zone pour la zone artisanale.

Tenant compte de ce qui précède, les membres de la commission « Urbanisme et constructions » ont préavisé favorablement le report du projet de réaliser une zone artisanale le long de la route de Thonon.

Pour répondre à M. Pierre-Yves DECHEVRENS, M. l'Adjoint précise qu'un article sera rédigé dans un prochain bulletin communal et que les personnes intéressées par la zone artisanale seront contactées et informées du report de ce projet.

En ce qui concerne le projet de modification des limites de zones au chemin des Bézaley, c'est sur l'initiative du Département de l'agriculture, approuvé par un Projet de Loi (PL), qui a répertorié quelques parcelles en zone agricole – dites enclavées – et qui n'ont plus d'usage lié à l'agriculture. La parcelle au chemin de Bézaley pour Anières en fait partie et pourrait être déclassée en zone de développement 4 B pour des équipements publics ou du logement.

Le Conseil municipal n'avait pas émis de desideratas pour la réalisation d'équipements publics dans cette zone. Malgré tout, la commission a préavisé favorablement le projet de déclasser cette zone en 4 B de développement, qui fait l'objet de la délibération N° 62 présentée ce jour au Conseil municipal.

Pour répondre à M. Antoine BARDE sur cette modification des limites de zones au chemin de Bézaley et son nouveau statut de zone de développement 4 B, un projet d'immeubles devra comprendre 50 % de logements en loyer libre et 50 % de logements d'utilité publique (LUP).

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande si la Commune pourrait être sollicitée pour un partenariat avec les privés dans le cadre d'un projet.

M. Serge SERAFIN répond qu'il est encore prématuré d'évoquer ce sujet, n'ayant pas connaissance d'un projet des propriétaires concernés et si tout ou partie sera aménagée ou non. Il confirme toutefois que c'est l'ensemble de la parcelle qui est déclassée.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 62 et propose de passer au vote.

Délibération N° 62

Proposition du Maire relative au projet de modification des limites de zones sur le territoire de la commune d'Anières – N° 29907-502 – Chemin de Bézaley

Conformément à l'article 16, alinéa 3, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et à l'article 30, al. 1 lettre q) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le projet de plan N° 29907-502 établi par l'office de l'urbanisme – Direction du développement urbain – Rive gauche et requête du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), ainsi que l'avant-projet de loi y relatif ;

Vu la demande du 4 juin 2014 faite par le DALE pour la mise à l'enquête publique N° 1825 relative au projet de modification des limites de zone de construction sur le territoire de la commune d'Anières, plan N° 29907-502, version du 6.01.2014, création d'une zone de développement 4B route de Chevrens/Chemin de Bézaley, située à Anières et concernant les parcelles suivantes : N°s 4531, DP 5618, 5057 part. et dp 5624 part. ;

Vu l'affichage du dossier fait du 13 juin 2014 au 14 juillet 2014 ;

Vu qu'aucune observation n'est parvenue à la Commune pendant la mise à l'enquête publique ;

Vu le rapport de la commission « Urbanisme et constructions » du 23 septembre 2014 ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

sur proposition du Maire et du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie,

le Conseil municipal décide par

10 oui – 0 non – 2 abstentions (Mme Corinne BENBASSAT – M. Christophe CHAPOTAT)

De préavisé favorablement le projet de loi de modification des limites de zones, plan N° 29907-502, établi par l'office de l'urbanisme – Direction du développement urbain – Rive gauche et requête du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), version au 6.01.2014.

Point 4

Proposition(s) du Maire et des Adjoints.

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

Epidémie Ebola en Afrique de l'Ouest

M. le Maire rappelle que la commission « Finances et aide humanitaire » prévue initialement le 7 octobre prochain a été annulée, faute de points et principalement ceux relatifs à des demandes d'aide à l'étranger répondant aux critères définis par ladite commission (auditions).

Tenant compte de ce qui précède et de l'actualité sanitaire sur l'épidémie Ebola, M. le Maire propose une aide financière d'urgence à l'organisation « Médecins sans frontières » et présentera un projet de délibération pour l'ouverture d'un crédit budgétaire 2014 supplémentaire, dont le montant reste à déterminer. Il ajoute que cette organisation est la principale engagée contre cette épidémie.

M. le Maire propose donc une discussion immédiate sur cette proposition.

Mme Caroline BENBASSAT remercie M. le Maire pour cette suggestion et adhère à l'idée de faire un versement pour cette cause, sachant que « Médecins sans frontières » (selon un article paru dans le journal « Le Temps ») avait émis des messages d'alerte, sans vraiment avoir beaucoup de répondant au début du constat de cette épidémie.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal donnent leur accord pour octroyer une aide financière d'urgence à l'organisation « Médecins sans frontières » pour l'épidémie Ebola et la présentation au prochain Conseil municipal d'une délibération pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2014.

M. le Maire, à l'instar de ce qui a déjà été pratiqué à Anières pour les aides d'urgence, propose un montant de 10'000 F.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal donnent leur accord pour octroyer une aide financière d'urgence à l'organisation « Médecins sans frontières » pour l'épidémie Ebola d'un montant de 10'000 F.

Un projet de délibération pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire dans la rubrique 58-367 – Prévoyance sociale – Aide à l'étranger, sera donc rédigé et porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal prévu le 28 octobre 2014.

Séance publique d'informations – Initialement prévue le mardi 11 novembre 2014

En accord avec ses Adjoints, M. le Maire informe que la séance publique d'informations prévue à la salle communale le mardi 11 novembre prochain a été reportée, faute d'avancement des principaux dossiers en cours.

Administration communale

M. le Maire annonce que suite à la démission de Mme Andreana MOSER, M. Olivier CORTIJO a été engagé au sein de l'administration communale dès le 1^{er} novembre 2014. Ce choix s'est porté sur ce jeune homme de 28 ans, après l'analyse d'environ 100 dossiers de candidatures. Plusieurs entretiens de personnes retenues pour ce poste ont été effectués par Mmes Dominique LAZZARELLI et Chantal BORDIER, puis un entretien final auquel participaient également M. le Maire et le responsable du service technique ont permis de confirmer, à l'unanimité, l'engagement de M. Olivier CORTIJO qui occupera le poste de la réception de la mairie.

MM. les Adjoints n'ont pas de proposition.

Point 5 **Communication(s) du Maire et des Adjoints.**

M. le Maire n'a pas de communication.

Mme la Présidente passe la parole à M. Serge SERAFIN, Adjoint.

Anières / Lieu-dit « Vers l'école » - Projet de modification des limites de zones N° 29858-502

C'est avec beaucoup de satisfaction que M. Serge SERAFIN informe avoir reçu du Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie (DALE), la demande de mise à l'enquête publique N° 1830 concernant le projet de modification des limites de zones N° 29858-502 relatif à la création d'une zone 4 B – Anières au lieu-dit « Vers l'école ». Ce dossier répond à la demande de la Commune dans le cadre du projet MPPL (Mairie, Poste, Pompiers, Logements) et plus particulièrement pour les logements.

Le projet est déposé au DALE, ainsi qu'à la mairie d'Anières. L'enquête publique affichée dans les panneaux publics de la Commune et débutera le 3 octobre 2014 avec comme échéance pour l'envoi des observations le 3 novembre 2014 (mairie ou DALE).

Le projet est également publié dans la FAO 2 fois durant ce délai, la 1^{ère} publication étant fixée au 3 octobre prochain.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal devra statuer sur ce projet de modification des limites de zone (zone 4 B ordinaire) et M. l'Adjoint souligne qu'une délibération sera présentée au Conseil municipal lors de la séance du mardi 11 novembre 2014.

Outre le projet de délibération, les Conseillers municipaux recevront également les documents y relatifs, soit l'exposé des motifs, le projet de loi, ainsi que le plan de modification des limites de zones.

Une discussion immédiate sur ce dossier pourra être engagée lors de la séance du Conseil municipal du 11 novembre prochain, sachant que c'est la Commune, dans le cadre du projet MPPL, qui a sollicité cette demande de déclassement en zone 4 B ordinaire, ajoute encore M. le Maire.

M. l'Adjoint rappelle encore le partenariat public (Commune) - privés (M. C. GIORGI, Mme M. BARNERAT), selon une Convention datée de mars 2011 et concernant la réalisation de logements en loyers libres et en logements d'utilité publique (LUP).

M. Antoine BARDE remarque que la requête émanant du Conseil municipal, le vote de la délibération sera favorable. Toutefois, l'autre partie du projet MPPL, en cours de procédure, peut être considéré à ce jour dans une situation délicate, voire précaire. En fonction du jugement, il se demande quelle suite pourra être donnée.

M. Serge SERAFIN répond qu'il est impératif d'attendre la fin de la procédure relative au projet MPPL (hors projet des logements) pour éventuellement engager une éventuelle nouvelle orientation du dossier. Ce n'est pas le projet MPPL qui est remis en cause, mais le mandataire tient à souligner M. l'Adjoint.

Pour répondre à M. Antoine BARDE, il n'y a aucune obligation à la Commune de réaliser l'objet tel que présenté par le mandataire lauréat (dans le cadre du MPPL). Dans la majorité des cas, le mandataire est désigné à l'issue du concours, mais le programme subit ensuite par l'adjudicateur des modifications, de minimales à beaucoup plus importantes que celui initial.

Mme la Présidente passe la parole à M. Pierre CHOLLET, Adjoint

Corsier – Journée « Soleil » - Commission intercommunale CoHerAn – Samedi 27 septembre 2014

M. Pierre CHOLLET rappelle l'organisation de la journée « Soleil » à Corsier le samedi 27 septembre dernier, avec la collaboration des SIG et d'autres intervenants au niveau du développement durable (énergie solaire, géothermie, etc.).

Malheureusement, le succès n'était pas au rendez-vous au niveau de l'affluence, mais la journée s'est bien déroulée et cela donnera des points pour le label « Cité de l'Energie », conclu M. l'Adjoint.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS s'est rendu à cette journée et a pu voir la pose de 4 mâts solaires sur la partie centrale du parking de l'école de Corsier. Il s'est rendu de nuit pour voir l'éclairage et a trouvé cette alternative intéressante (sans câble de raccordement).

M. Pierre CHOLLET a en effet vu cet aménagement et en a parlé avec M. Thierry BOICHAT des SIG. Ce genre d'éclairage est intéressant quand il est loin d'une source électrique et que les coûts d'une fouille sont très importants. Ces luminaires fonctionnent avec une batterie, qui doit régulièrement être changée, mais c'est une possibilité intéressante lors de situation particulière.

Point 6 **Propositions individuelles et questions.**

Station Tamoil – Pose de cases postales

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande à qui sont destinées les cases postales placées à côté de la station Tamoil, route de Thonon à Anières.

M. Serge SERAFIN répond que la demande émanait de la Poste et a fait l'objet d'une autorisation de construire. Ces cases postales sont réservées aux frontaliers.

Pose d'un défibrillateur dans le groupe scolaire

Mme Isabelle de PLANTA approuve la pose d'un défibrillateur dans le groupe scolaire, mais souhaite savoir si une séance d'information sera organisée pour l'utilisation de cet appareil.

M. Pierre CHOLLET répond que les pompiers disposent déjà d'un défibrillateur et savent l'utiliser. Une note explicative est jointe à l'appareil et dont l'utilisation est simple et adaptée à tout novice qui pourrait être amené à l'employer.

M. le Maire confirme l'importance d'avoir un défibrillateur dans un lieu où il y a régulièrement le plus de concentration de population (manifestations, etc.). La distance d'Anières par rapport à Genève nécessite d'avoir un tel équipement en cas de problème, sachant que les pompiers toujours présents lors des manifestations communales savent utiliser ce genre d'appareils.

Accès pour les véhicules d'urgence au Clos-Les-Noyers

Mme Florence PULIDO souhaite savoir si un plan d'intervention a été prévu pendant les travaux immobiliers au chemin de La-Carignan, tenant compte qu'il ne s'agit que du seul accès routier pour rejoindre l'ensemble villageois du Clos-Les-Noyers.

M. Serge SERAFIN répond que les barrières à l'entrée du chemin de La-Carignan peuvent s'ouvrir pour permettre l'accès aux véhicules d'urgence. Un panneau indicatif interdisant le parcage devant ces barrières sera placé tout prochainement pour interdire le stationnement des véhicules et attirer l'attention sur l'importance de laisser le passage libre d'accès (semaine et week-end). Il est également prévu un test pour confirmer le passage du véhicule d'urgence des pompiers sur le chemin de La-Carignan et son accès au Clos-Les-Noyers.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 21h.07.

Afin de marquer leurs nouvelles fonctions de Présidente et vice-Président du Conseil municipal pour l'année 2014-2015, Mme Corinne ALHANKO-BAUER et M. Pierre-Yves DECHEVRENS invitent l'Assemblée à une collation au carnotzet.

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :